



Centre pour
l'Environnement et
le Développement
DEPUIS 1994

Policy brief

Carte du couvert forestier et des affectations de terres dans le département de l'océan (2025)

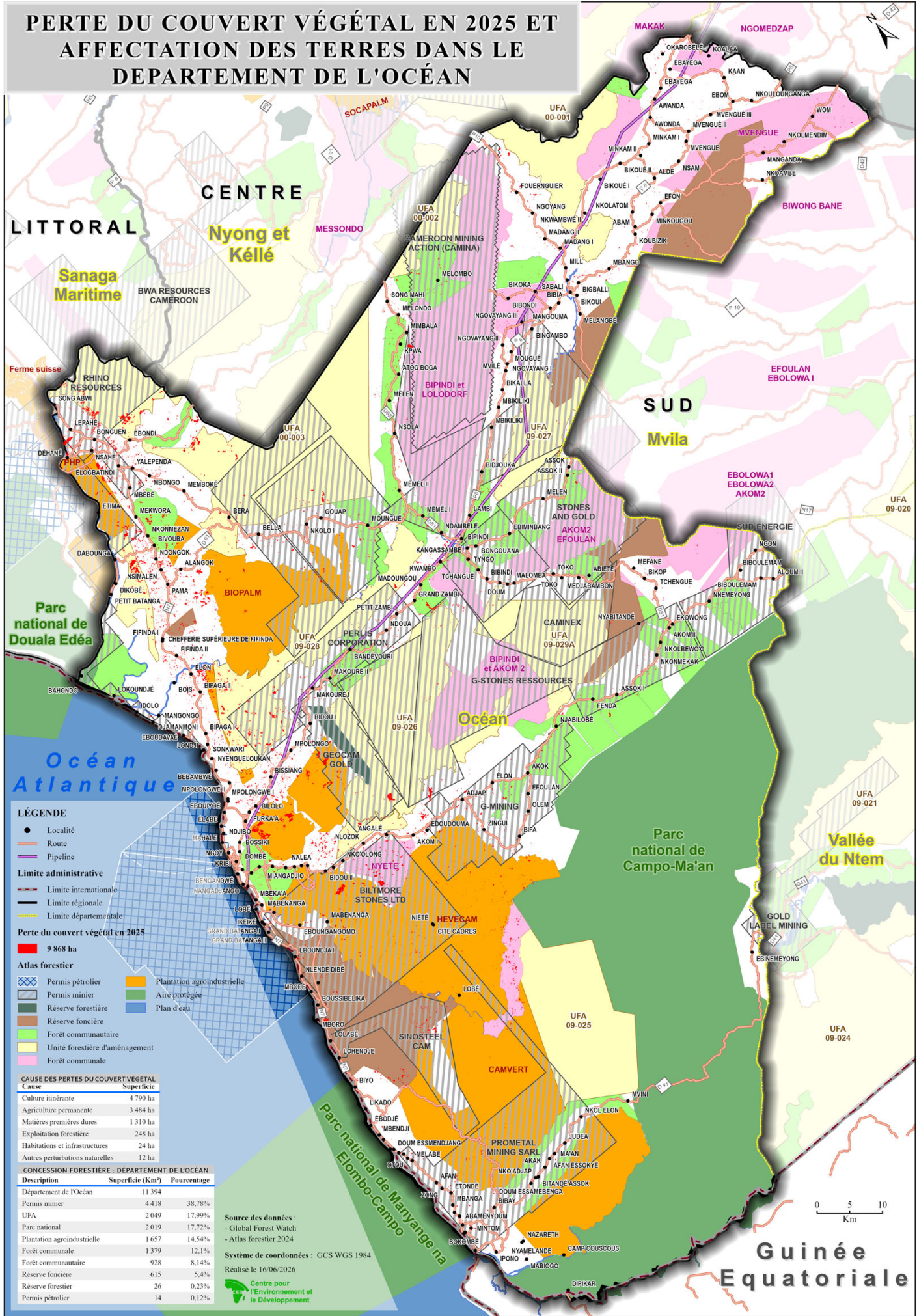
Samuel Nguiffo · Yann Madiba · Ange Zoba

©Mai2026



SOMMAIRE

CARTE DU COUVERT FORESTIER ET DES AFFECTATIONS DE TERRES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OCÉAN (2025)	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
I. TENDANCES ACTUELLES OBSERVÉES	3
I.1) Une pression agricole dominante et structurante	3
I.2) La prédominance du régime forestier de production	3
I.3) Une densité d'investissements extractifs exceptionnelle.....	4
I.4) La faiblesse relative de l'exploitation forestière directe comme cause de déforestation	4
II. ANALYSE CRITIQUE DES ENJEUX	4
II.1) La faille du modèle de zonage forestier	4
II.2) L'insécurité foncière comme facteur d'accélération.....	5
II.3) Les communautés locales en première ligne	5
III. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	5
III.1) Une remise en cause nécessaire de la superposition des concessions.....	5
III.2) Renforcement des forêts communautaires et communales.....	5
III.3) Traçabilité et redevabilité des entreprises.....	6
III.4) Transition agricole comme condition de la préservation forestière.....	6
CONCLUSION	6



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette carte, réalisée par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) en juin 2026, sur la base des données Global Forest Watch et de l'Atlas forestier 2024, offre une lecture synthétique et inquiétante de la dynamique de déforestation dans le département de l'Océan, situé dans la région du Sud du Cameroun. Elle croise deux dimensions essentielles : l'état des stocks (répartition du couvert forestier par catégorie juridique) et les flux de destruction (9 868 hectares perdus en 2025, avec identification des causes). L'échelle de précision (localités, entreprises, permis) permet une lecture à la fois territoriale et politique de la déforestation.

I. TENDANCES ACTUELLES OBSERVÉES

I.1) Une pression agricole dominante et structurante

Les données révèlent que l'agriculture est le moteur principal de la déforestation, à hauteur de 8 274 hectares sur 9 868, soit 83,8 % des pertes totales :

- **La culture itinérante représente à elle seule 4 790 ha (48,5 %)**, ce qui témoigne de la persistance d'un modèle agricole extensif et de la pression démographique sur les terres forestières, notamment le long des axes de pénétration et autour des plantations.

- **L'agriculture permanente couvre 3 484 ha (35,3 %)**, souvent en relation avec l'expansion des plantations agroindustrielles (BIOPALM, SOCAPALM, PERLIS, HEVECAM, CAMVERT, BILTMORE, SINOSTEEL), qui totalisent 1 657 ha de couvert forestier classé.

Cette bipolarité — agriculture de subsistance versus agriculture industrialisée — traduit une concurrence directe pour l'espace entre deux modèles de mise en valeur, qui se traduit mécaniquement par une fragmentation et une simplification des écosystèmes forestiers.

I.2) La prédominance du régime forestier de production

La répartition du couvert forestier fait apparaître une logique extractive fortement ancrée :

- **Le domaine permanent (38,78 %) et les UFA (17,99 %) constituent ensemble près de 57 %** du couvert forestier, consacrant une gestion forestière avant tout orientée vers la production de bois d'œuvre.

- **Les aires protégées (parcs nationaux : 17,72 %) et les forêts communautaires (8,14 %)** demeurent marginales dans la structure globale, ce qui interroge l'effectivité des politiques de conservation et de transfert aux communautés locales.

Les forêts communales (12,1 %) occupent une position intermédiaire, mais leur potentiel de gestion participative reste sous-exploité en l'absence de plans d'aménagement opérationnels.

I.3) Une densité d'investissements extractifs exceptionnelle

Le département de l'Océan concentre une mosaïque de projets extractifs sans équivalent dans le pays :

- **Plantations agroindustrielles (huile de palme, hévéa)** : BIOPALM, SOCAPALM, PERLIS, HEVECAM, CAMVERT
- **Permis miniers (or, fer, bauxite, nickel)** : CAMINA, G-STONES RESSOURCES, GEOCAM GOLD, BILTMORE STONES, PROMETAL MINING SARL
- **Permis pétroliers** : en bordure du littoral atlantique, avec une petite emprise terrestre

Cette superposition des périmètres d'affectation (mines, pétrole, agro-industrie, foresterie) crée des pressions cumulées sur un même territoire, réduisant les espaces épargnés et fragmentant le paysage forestier. Les zones rouges de perte de couvert végétal coïncident largement avec les périmètres de ces concessions.

I.4) La faiblesse relative de l'exploitation forestière directe comme cause de déforestation

À contre-intuition, l'exploitation forestière industrielle ne représente que 248 ha (2,5 %) des pertes. Cela suggère que la déforestation dans l'Océan résulte moins de l'abattage sélectif des grands arbres par les exploitants forestiers que de la conversion des terres à des fins agricoles ou minières, souvent après une phase d'ouverture des infrastructures (routes, pistes).

II. ANALYSE CRITIQUE DES ENJEUX

II.1) La faille du modèle de zonage forestier

La carte met en évidence une déconnexion structurelle entre la planification foncière et la réalité territoriale. Les différentes catégories juridiques (domaine permanent, UFA, parc national, plantation agroindustrielle, permis minier) coexistent sans hiérarchisation claire des usages. Le résultat est une concurrence frontale entre les objectifs de conservation (parcs nationaux de Douala-Edéa, Campo-Ma'an, Manyange-Na) et les objectifs de production (mines, palmeraies), au détriment de la résilience écologique du massif forestier du Bassin du Congo.

II.2) L'insécurité foncière comme facteur d'accélération

La présence massive de plantations agroindustrielles et de permis miniers sur des terres aux statuts juridiques complexes (forêts communautaires, domaine national, UFA) traduit une gouvernance foncière affaiblie. L'absence de délimitation claire, de titrage effectif et de mécanismes de consultation aboutit à des attributions contradictoires qui exposent les communautés locales et fragilisent les droits coutumiers.

II.3) Les communautés locales en première ligne

La concentration des pertes autour des localités (points noirs sur la carte) et le long des axes d'accès révèle que ce sont les populations riveraines qui subissent de plein fouet la conversion des terres, tout en étant contraintes, faute d'alternatives, de recourir à la culture itinérante pour leur subsistance. L'éviction progressive des communautés de leurs terres ancestrales par l'agro-industrie et l'exploitation minière constitue un enjeu majeur de justice environnementale.

III. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

III.1) Une remise en cause nécessaire de la superposition des concessions

Les perspectives d'avenir pour le département de l'Océan passent par une restructuration urgente de la gouvernance foncière et forestière :

- **Révision des attributions** : procéder à un audit des concessions agroindustrielles et minières en regard des obligations de mise en valeur et des impacts avérés sur le couvert forestier.
- **Hierarchisation des usages** : instaurer une règle de non-superposition entre aires protégées, périmètres miniers et plantations, en privilégiant la conservation dans les zones à haute valeur biodiversitaire (corridor entre les trois parcs nationaux).

III.2) Renforcement des forêts communautaires et communales

Les forêts communautaires (8,14 %) et communales (12,1 %) représentent un potentiel sous-exploité de gestion durable. Leur extension et leur appui technique constitueraient un levier pertinent pour :

- Réduire la pression sur le domaine permanent,
- Sécuriser les revenus des populations locales,
- Créer des zones tampon contre l'expansion agroindustrielle.

III.3) Traçabilité et redevabilité des entreprises

Face à la concentration d'opérateurs extractifs, il devient impératif de mettre en place un système de divulgation des paiements et des emprises foncières des entreprises (miniers, agroindustriels), conformément aux standards EITI et aux engagements du Cameroun en matière de transparence. Les technologies de géomatique et de suivi par satellite (Global Forest Watch) offrent désormais les moyens de ce contrôle.

III.4) Transition agricole comme condition de la préservation forestière

La quasi-totalité des pertes étant liée à l'agriculture, toute stratégie de lutte contre la déforestation doit intégrer une composante agricole structurelle : intensification durable, sécurisation foncière des petits exploitants, appui aux filières agroforestières (cacao, café, fruits). Sans alternative économique et foncière pour les populations, la déforestation continuera de progresser.

CONCLUSION

Le département de l'Océan apparaît comme un cas d'école des tensions contemporaines autour des ressources naturelles en Afrique centrale : superposition des affectations, pression agricole croissante, concentration des investissements extractifs, faiblesse des mécanismes de protection, et exclusion progressive des communautés. Avec 9 868 hectares perdus en 2025 sur un couvert forestier total de 11 394 km², le département risque de connaître une déforestation avancée d'ici 2030-2035 si les tendances actuelles se maintiennent.

Cette carte constitue ainsi un outil de plaidoyer essentiel pour alerter les décideurs, les partenaires au développement et l'opinion publique sur l'urgence d'une gouvernance foncière et forestière repensée, où la préservation des écosystèmes et les droits des communautés ne seraient plus subordonnés aux seuls impératifs de production extractive.



**Centre pour
l'Environnement et
le Développement**
DEPUIS 1994

Adresse: **167, Rue 1.115 Etoa Meki,
BP. 3430 Yaoundé, Cameroun**
E-mail: **info@cedcameroun.org**
Site web: **www.cedcameroun.org**
Téléphone: **622 55 21 22**

© 2026



Suivez-nous
@CEDCameroun